Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-213503055-20260626-CCAS2026_03-DE

Conseil Communal d'Action Sociale

17/06/2026	Affectation du résultat 2025	2026_03

Nb conseillers **En exercice :** **Présents :** **Votants :**	 **8** **7** **7**	L'an deux mil vingt-six, le dix-sept juin à vingt heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis sous la présidence de Ronan RIOU.

Présents	Ronan RIOU, Véronique LAUNAY, Yann GOVEN, Sabrina CHOQUET, Martine RICHARD, Jean-Claude JUBLAN, Chantal LESEC
Absents excusés :	Michel LECONTE
Procurations	
Secrétaire :	
Convocation :	10/06/2026

Monsieur le Président propose aux membres d'affecter la totalité des résultats de fonctionnement et d'investissement au Budget Primitif 2026.

Après délibération, les membres du CCAS décident

- D'affecter la totalité du résultat de fonctionnement 2025 en recettes de fonctionnement 2026 soit la somme de 4 491.62 €
- D'affecter la totalité du résultat d'investissement 2025 en recettes d'investissement 2026 soit la somme de 21 332.50€

Le président,
Ronan RIOU

MAIRIE DE SAINT-PERAN (Ille-et-Vilaine)